



# De l'idée à l'inauguration!

## PRÉAMBULE

L'aménagement ou la rénovation d'un parc municipal devient parfois source de questionnements pour les personnes impliquées dans le projet. Quoi faire? Comment s'y prendre? Par où commencer? Comment maximiser les acquis récréatifs? Quel type d'équipements devons-nous implanter dans le parc? Où implanter le nouvel équipement revendiqué par un groupe de citoyens? Est-ce vraiment un besoin? Tant de questionnements qui hantent les élus, les employés municipaux et les bénévoles des comités de loisir.

En réponse à ces questions et dans le but d'aiguiller les décideurs et les personnes responsables de projets d'aménagement dans les municipalités, le présent guide d'accompagnement, ainsi que le journal de bord en annexe, proposent une démarche d'apprentissage et de réflexion phase par phase. Cela leur permettra de cheminer de la planification jusqu'à la réalisation d'un projet d'aménagement de parc, puis de la gestion et de la promotion de celui-ci, en tenant compte des ressources, des besoins, des habitudes de pratique et des recommandations d'experts.

Cet outil suggère un processus applicable tant pour les projets de grande envergure (aménagement d'un nouveau parc, réaménagement d'un parc existant, etc.), que pour des projets d'ampleur moindre (réaménagement d'une petite section du parc ou remplacement d'un équipement). En effet, pour un impact optimal, même le projet le plus simple doit tenir compte de l'état de situation, des besoins de la clientèle et de la vocation générale du parc. Il doit aussi faire l'objet d'une gestion des opérations et d'une coordination des actions de promotion. Ceci étant dit, il exigera possiblement l'application d'une formule allégée notamment pour la phase de réalisation.

Dans le but de s'initier aux différentes étapes proposées et pour avoir une idée générale de la marche à suivre, il est recommandé d'effectuer un survol du contenu du guide dès la naissance d'un projet d'aménagement ou de réaménagement.

Ce guide a été produit conjointement par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Loisir et Sport Montérégie, et soutenu financièrement par l'équipe Kino-Québec du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

## Rédaction

Christine Baron, conseillère en loisir

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Geneviève Leclerc, conseillère en loisir

Loisir et Sport Montérégie

## Correction et mise en page

Marie-Claude Cyr

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

## Comité de révision

Adèle Antonioli, chargée du *Projet Espaces*

Association québécoise du loisir municipal

Mélanie St-Pierre, directrice développement, communications, loisirs

Ville de Cookshire-Eaton

René Rivard, conseiller municipal

Municipalité d'Ascot Corner

David Fournier, directeur général

Ville de East Angus

Maude Gingras, conseillère en promotion de l'activité physique

Kino-Québec

Mélisa Deslandes, conseillère en promotion de l'activité physique

Kino-Québec

Benoit Tremblay, responsable de la recherche

Direction de la sécurité dans le loisir et le sport

## Comité de lecture

Monique Dubuc, coordonnatrice nationale

Kino-Québec

Marie-Ève Jalbert, conseillère en promotion de l'activité physique

Kino-Québec

Geneviève Mathieu, conseillère en loisir

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Émilie Lacasse, agente de développement

URLS Chaudière-Appalaches

Marie-Pier Morin, conseillère en loisir

Loisir et Sport Montérégie

Chloé Émond, conseillère en loisir

Loisir et Sport Montérégie

Véronique Morin, conseillère en loisir municipal

Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale

Danielle Charbonneau, mairesse

Municipalité d'Henryville

Pascal Smith, conseiller

Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Une démarche en cinq phases.....</b>	<b>5</b>
<b>PHASE 1 - Planification.....</b>	<b>6</b>
1.1 Mobilisation.....	6
1.2 État de situation.....	8
1.3 Identification des besoins.....	10
1.4 Exploration des pratiques innovantes et inspiration des dernières tendances.....	13
1.5 Inventaire des ressources.....	14
1.6 Synthèse et plan d'action préliminaire.....	15
<b>PHASE 2 - Conception.....</b>	<b>16</b>
2.1 Optimisation de l'espace.....	16
2.2 Plans d'implantation et d'aménagement.....	20
2.3 Estimé préliminaire du projet.....	24
<b>PHASE 3 - Réalisation.....</b>	<b>26</b>
3.1 Démarche d'appel d'offres.....	26
3.2 Adjudication des contrats.....	27
3.3 Réalisation des travaux.....	28
3.4 Inspection et approbation des travaux.....	28
3.5 Rapports et comptes rendus.....	28
<b>PHASE 4 - Opérations et entretien.....</b>	<b>29</b>
4.1 Entretien.....	29
4.2 Évaluation continue.....	32
<b>PHASE 5 - Promotion et appropriation.....</b>	<b>33</b>
5.1 Communication et promotion.....	33
5.2 Inauguration des installations.....	33
5.3 Animation.....	34
<b>Conclusion.....</b>	<b>35</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>36</b>
<b>Annexe 1</b> Liste des répondants Parcs et espaces récréatifs des URLS	
<b>Annexe 2</b> Liste des outils de référence	
<b>Annexe 3</b> Journal de bord	

## INTRODUCTION

Au sein des communautés, tant urbaines que rurales, le parc municipal est un élément déterminant du dynamisme et de la qualité de vie du milieu. Il est souvent, avec la cour d'école, un des seuls sites de proximité offrant aux citoyens des installations accessibles pour la pratique d'activités de loisir et d'activités physiques. À ce titre, le caractère attrayant des lieux et l'offre d'installations de qualité, accessibles et sécuritaires, constituent des motivations puissantes pour inciter les citoyens à sortir dehors, à bouger plus et à passer davantage de temps en famille.

À l'heure où le Québec prône l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, il va de soi que la revitalisation et la consolidation des parcs et des espaces récréatifs publics sont essentielles à l'amélioration des environnements favorables à la pratique d'activités physiques libres ou organisées. D'ailleurs, nous sommes témoins d'un accroissement notable des projets d'aménagement dans les parcs de la province. Phénomène que nous associons à la conjoncture actuelle : promotion des saines habitudes de vie, tendance à la pratique libre, parcs municipaux vieillissants ou ne répondant plus aux besoins de la communauté, développement de l'expertise et disponibilité accrue de ressources pour soutenir le milieu, etc.

Dans un contexte où les ressources des municipalités font l'objet d'une administration consciencieuse, mais serrée, où les investissements pour les rénovations et les aménagements dans les parcs peuvent s'avérer plutôt élevés, où les citoyens sont de plus en plus exigeants en ce qui a trait aux espaces publics de loisir, comment atteindre un maximum d'efficacité et d'efficacité?

Heureusement, depuis les dernières années, les municipalités peuvent compter sur les cadres de références, les fiches et les outils développés par le *Projet Espaces* afin d'être mieux informées en ce qui a trait à l'aménagement optimal de leurs parcs et autres espaces publics destinés aux citoyens de tous âges. Que ce soit en termes d'informations générales sur les parcs et le rôle qu'ils ont à jouer au sein d'une communauté, de la responsabilité des différents intervenants et professionnels impliqués dans ce domaine, des tendances en aménagement, de bonnes pratiques en matière de gestion et d'entretien, ou encore des ressources disponibles, ce site constitue une plaque tournante de l'information et des ressources, une référence indéniable pour les gestionnaires municipaux.

Maintenant, dans le but d'orienter ceux qui sont prêts à passer à l'action, le présent guide propose de vous accompagner, de l'idée à l'inauguration, afin de vous soutenir dans l'aménagement de votre parc en cinq phases. C'est parti!

*Quelle que soit l'étape à laquelle vous êtes rendus ou l'ampleur de votre projet, nous tenons à souligner que des ressources professionnelles de votre région peuvent vous soutenir dans vos démarches. Les services offerts peuvent différer d'une région à l'autre. Sachez toutefois qu'il y a un responsable du dossier « équipements » dans chaque Unité régionale de loisir et de sport, qui pourra vous informer des services offerts par son organisation, ou vous orienter vers d'autres ressources qui pourraient vous venir en aide. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter la [liste des URL](#).*

## **UNE DÉMARCHE EN CINQ PHASES**

Il existe plusieurs recettes pour mener un projet d'aménagement à terme, mais dans un souci de simplifier le processus pour les milieux qui souhaitent aller de l'avant, seuls ou avec l'aide de ressources externes, nous proposons une démarche pour la réalisation d'un projet en cinq phases qui regroupent chacune quelques étapes à franchir. Le processus peut vous sembler long, mais selon la nature de votre projet, les ressources impliquées et en fonction de votre rythme, il est possible de réaliser simultanément certaines de ces étapes, ou encore de les franchir dans un ordre qui diffère de celui proposé si cela vous convient davantage.

De façon à soutenir le travail, ce guide propose un journal de bord que le coordonnateur du projet est invité à remplir, à son rythme, tout au long de l'avancement de la démarche. Bien que le gestionnaire est libre d'utiliser les outils qui lui sont les plus utiles et familiers, nous croyons que ce journal de bord s'avérera pertinent pour plusieurs milieux afin de concentrer l'information dans un même document, surtout pour la première phase de planification.

### **Les cinq phases de la démarche**

<b>PHASE 1</b>	Planification
<b>PHASE 2</b>	Conception
<b>PHASE 3</b>	Réalisation
<b>PHASE 4</b>	Opérations et entretien
<b>PHASE 5</b>	Promotion et appropriation

## PHASE 1 - PLANIFICATION

**Aménager un parc est une affaire trop sérieuse pour être improvisée. La réalisation d'un projet d'aménagement nécessite une bonne planification pour s'assurer que les modifications prévues répondent aux besoins, respectent les ressources et ne causent pas d'autres problèmes.**

Cette phase est souvent la plus longue du processus. Il est souhaitable, et même normal, que la planification d'un projet d'aménagement s'étire sur plusieurs mois, voire même plus d'une année. Puisque c'est sur elle que reposera l'ensemble du projet, nous insistons sur la nécessité de prendre son temps pour la réaliser. Plus votre préparation sera bien faite, plus votre projet sera solide.

Plusieurs étapes se succèdent dans cette phase :

- 1.1 Mobilisation
- 1.2 État de situation
- 1.3 Identification des besoins
- 1.4 Exploration des tendances et inspiration
- 1.5 Inventaire des ressources
- 1.6 Synthèse et plan d'action préliminaire

### 1.1 Mobilisation

Parce que la réalisation d'un projet d'aménagement implique de nombreux acteurs, pour favoriser l'adhésion de tous, il importe de s'assurer que l'ensemble des personnes concernées par celui-ci travaillent à atteindre un objectif commun. Tant du côté de la population, du comité qui pilotera le projet, que de l'équipe de travail, la mobilisation est une valeur intimement liée au succès du projet.

#### **Nomination d'un responsable**

Une coordination efficace de l'équipe et du projet est essentielle pour assurer la cohésion du groupe. Par conséquent, la première étape consiste à identifier le responsable qui s'assurera de bien diriger les troupes et de voir à l'avancement du projet. Il sera le lien entre le propriétaire/gestionnaire et le projet tout au long de la démarche. Chaque milieu est libre de déterminer les mandats, les procédures et le pouvoir décisionnel qu'il souhaite mettre en place avec le responsable. Il est important de souligner que cette personne n'est pas nécessairement celle qui a le plus d'expertise, mais bien celle qui aura la capacité de coordonner les actions et qui saura bien s'entourer pour faire le travail.

## Définition des mandats et formation d'un comité

Considérant tout ce qu'implique la démarche d'aménagement dans un parc, il est nécessaire que le leader du dossier s'entoure d'une équipe afin d'étudier toutes les pistes de solutions, de mettre à profit les différents points de vue et les expertises et de répartir la charge de travail. Le rôle des membres du comité est principalement de participer au développement du projet et aux différentes tâches pour le réaliser, mais chaque organisation est libre de lui accorder la latitude qu'elle désire et d'établir les responsabilités qu'elle souhaite voir prises en charge par le groupe.

La formation du comité dépend de la dynamique de chaque milieu. De façon générale, il peut être composé de cinq à dix membres. Dans les plus petits milieux, on y retrouve souvent des élus, la direction générale de la municipalité, le professionnel en loisir, des bénévoles du comité loisir, des citoyens, et de façon ponctuelle, le responsable des travaux publics. Dans les plus grandes communautés, on parlera davantage de comité intersectoriel qui regroupe des professionnels des différents services de la Ville : Parcs et espaces verts; Sports, loisirs et vie communautaire; Urbanisme; Travaux publics; Approvisionnement et achats; etc. Qu'importe le milieu, même la participation du service de Sécurité publique, à différentes étapes du projet, peut s'avérer intéressante pour apporter une vision complémentaire.

Pour l'ensemble des milieux, il est souvent souhaitable d'adjoindre au comité principal, des partenaires qui contribueront à la bonification du projet. Par exemple, lorsque le parc municipal se situe à proximité d'un CPE ou d'une école, il va de soi d'inviter un ou des représentants de ces institutions, afin de favoriser le développement des parcs en complémentarité avec les besoins ainsi que les intérêts des enfants. Cette façon de faire permet aussi aux parties d'être informées des projets en cours et de collaborer au développement de l'offre globale d'infrastructures dans la communauté : meilleur emplacement pour certains équipements (cour d'école ou parc municipal), éviter les dédoublements, diversité dans le choix des installations, etc.

La participation de consultants et de ressources professionnelles complémentaires aux compétences déjà présentes au sein de l'équipe est aussi bénéfique pour le développement d'un aménagement de qualité.

### ► Espaces Fiches à consulter

Qui fait quoi ?

Les ententes  
scolaires-municipales en  
matière de cour d'école et  
de parc-école

*Le guide Aménager la cour, un travail d'équipe! publié par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2019, propose une démarche de planification pour les projets d'aménagement des cours d'écoles. Une démarche similaire à celle proposée dans le présent guide, mais adaptée aux réalités et aux règles de gestion du milieu scolaire.*

► **Espaces**

Fiches à consulter

*La participation citoyenne*

*La concertation*

## Concertation et participation citoyenne

La mise en place d'une structure de concertation et de participation citoyenne dès les prémices de votre projet permettra de mobiliser la population et les organisations (enfants, citoyens, comité loisir, conseil municipal, etc.). En informant les citoyens du projet et de son avancement et en les consultant à différents moments dans la démarche, on s'assure d'avoir un parc qui répond aux besoins et on suscite une adhésion au projet. Ces actions influent grandement, avant même la réalisation des travaux, sur le sentiment d'appartenance et sur la fréquentation des futures installations.

On veillera ici à établir les réseaux de communication et les messages que l'on souhaite véhiculer aux différentes étapes stratégiques du projet. Il existe différents modèles de participation citoyenne qui peuvent vous inspirer dans cette voie.

Autres liens à consulter :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-delaboration-dune-politique-de-participation-publique/>

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement\\_territoire/guide\\_elaboration\\_politique\\_participation\\_publique/participation\\_publique\\_fiche\\_2.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/guide_elaboration_politique_participation_publique/participation_publique_fiche_2.pdf)

## 1.2 État de situation

La décision d'investir dans la rénovation ou la bonification des installations d'un parc peut être motivée par différents facteurs, notamment par certains constats en lien avec le parc et ses installations : enjeu de sécurité, parc peu fréquenté, installations désuètes, mise à niveau pour assurer la durabilité. Peu importe la motivation à la source du projet, il est souhaitable d'avoir un portrait clair de la situation pour établir d'où vous partez et vers où vous irez.

Pour ce faire, il est recommandé de procéder à un inventaire de l'offre d'équipements récréatifs et sportifs de votre milieu, à une analyse qualitative des aménagements et des équipements, ainsi qu'à une observation du quotidien dans le parc à différents moments de la journée. Ce portrait général des installations vous permettra de mettre en lumière les aspects positifs et les limites afin de bien circonscrire les différents éléments sur lesquels on souhaite intervenir.

*La consultation du plan d'urbanisme de la municipalité est également une bonne pratique à adopter pour connaître les balises du développement dans le cadre de l'implantation ou de la modification d'un parc.*

*De plus, si vous disposez de plusieurs parcs dans votre municipalité, la réalisation d'un plan directeur des parcs et des espaces verts peut s'avérer judicieuse pour cadrer l'ensemble de vos interventions dans ceux-ci. Cet outil de planification et de gestion permet, entre autres, de définir les orientations de la municipalité, de planifier votre réseau de parcs, de dresser un plan d'actions et de prioriser les projets. L'information contenue dans un plan directeur permettra d'accélérer le processus pour l'ensemble des projets d'aménagement qui suivront.*

► **Espaces**

Fiche à consulter

*Faire un plan directeur*

Dans un premier temps, la réalisation d'un inventaire quantitatif des équipements offerts dans vos parcs ainsi que dans les autres parcs (privés et publics) situés à proximité permettra d'avoir une vue globale des installations offertes et accessibles à vos citoyens. Réalisé principalement dans le but de connaître la variété et la desserte des parcs et des équipements (pour plus d'information, vous pouvez consulter les fiches relatives à la *Typologie des parcs* publiées par le *Projet Espaces*), cet exercice favorise le développement des installations en complémentarité avec les clientèles à proximité et la vocation du parc.

Dans un deuxième temps, la cueillette d'informations qualitatives sur le terrain permettra de caractériser vos installations. À l'aide de fiches d'observation, de grilles d'évaluation ou par la réalisation d'inspections (notamment pour les appareils de l'aire de jeu pour enfants) vous serez en mesure d'établir un diagnostic du parc ciblé par le projet. Ces vérifications peuvent être effectuées par un employé municipal qui possède des connaissances en matière d'aménagement de parcs. Toutefois, pour les milieux qui ne disposent pas de ressources humaines spécifiques pour réaliser ce portrait, la municipalité peut se référer à des ressources externes qui seront en mesure de dresser un portrait objectif de la situation. Les URLS peuvent vous accompagner à cette étape ou effectuer le relevé terrain à l'aide de l'outil en ligne *Parc-o-mètre*, qui effectue à la fois l'inventaire des sites, des infrastructures et des équipements existants, et permet d'évaluer la qualité de ceux-ci. Les URLS sont aussi en mesure de produire les diagnostics pour les milieux qui souhaitent les recevoir.

De même, certaines vérifications, notamment les inspections de conformité à la *norme CAN/CSA-Z614 – Aires et équipements de jeu* doivent être réalisées par des ressources formées et accréditées pour le faire. Chaque URLS dispose généralement d'une ressource accréditée comme inspecteur canadien en aires de jeu de l'Association Canadienne des Parcs et Loisirs (ACPL). Vous pouvez aussi offrir la formation de l'Institut Québécois de la Sécurité dans les Aires de Jeu (IQSAJ) à votre personnel.

*Il est possible pour votre municipalité d'utiliser l'outil **Parc-o-mètre** de façon autonome. Pour plus d'information ou pour assister à une formation pour bien utiliser cette solution informatisée, contactez votre URLS.*

Finalement, un des aspects les plus importants, mais souvent négligé, qui doit aussi faire partie de l'analyse : le vécu dans le parc. Une analyse du parc sous cet angle permet de se placer dans la peau de l'utilisateur, de l'accompagnateur, du surveillant, de l'animateur, de l'organisateur, etc. pour identifier, par exemple, les zones problématiques en matière de surveillance, les facteurs influençant le sentiment de sécurité, les espaces où ont lieu les événements annuels (et les besoins qui s'y rattachent : chapiteau, branchement électrique, branchement en eau, etc.), les activités qui y sont pratiquées selon différents moments de la journée, notamment le camp de jour, l'emplacement idéal pour le mobilier, et beaucoup d'autres caractéristiques du parc qu'il n'est pas toujours possible de constater autrement. Cette analyse donnera toute la profondeur à votre projet. Elle permettra notamment de corriger certaines problématiques et d'intégrer des éléments qui auront un impact sur l'expérience de qualité vécue dans le parc.

## 1.3 Identification des besoins

Il arrive fréquemment que la motivation à investir dans la rénovation ou la bonification des installations d'un parc soit directement liée aux usagers (demandes citoyennes accrues, nouveau développement domiciliaire, désir de diversifier l'offre d'installations, etc.). Ainsi, pour s'assurer d'offrir aux citoyens des installations appropriées et fréquentées, il est nécessaire de bien connaître la clientèle à qui s'adressera l'aménagement. Qui sont-ils? Quelles sont leurs habitudes de pratique et de fréquentation? Quels sont leurs besoins et leurs intérêts? Etc.

*Les outils ou politiques déjà en place dans votre milieu peuvent vous aider à identifier certains besoins et à influencer votre projet. C'est le cas entre autres des politiques familiales municipales et des politiques des aînés qui contiennent généralement des orientations ou des pistes d'actions déjà identifiées par votre communauté pour mieux répondre aux besoins des familles et des aînés en matière de parcs et d'espaces verts.*

### ► Espaces

#### Fiches à consulter

« Penser Famille » dans  
l'aménagement des parcs

Vie familiale

« Penser aînés »

Des parcs pour tous –  
L'approche par groupes  
d'âge

L'identification des besoins est l'étape toute indiquée pour étudier de façon plus précise les besoins de certaines clientèles pouvant vivre des limitations d'ordre physique ou psychologique, qu'elles soient permanentes ou temporaires, par exemple, les personnes âgées, les femmes enceintes et les parents de jeunes enfants, les personnes handicapées, etc. Une bonne connaissance des contraintes d'utilisation des installations et des besoins spécifiques donnera assurément des pistes très intéressantes à considérer pour la conception des espaces et des installations en vue de favoriser des aménagements dont le caractère inclusif conviendra à tous les citoyens de votre communauté.

### Profil démographique

L'étude du profil de votre population permet de dégager des informations générales qui peuvent influencer les décisions quant au choix des aménagements ou en termes de priorités d'actions : nombre de citoyens, croissance démographique, âge et répartition de la population selon les quartiers, indice de vieillissement, nombre de familles, lieu de travail des citoyens, revenu moyen des ménages, etc. Vous disposez souvent de ces informations à l'intérieur d'études et de politiques (ex. : familiale, MADA, SHV, etc.) qui ont été réalisées au sein de votre municipalité. Sinon, il est possible de recueillir ces données en consultant différentes sources, notamment Statistique Canada, le site du MAMH, les organisations régionales (Direction de santé publique ou autres). Les URLS disposent aussi d'outils qui peuvent aider à dresser un profil de votre population.

► **Espaces**  
Fiches à consulter

*Des parcs pour tous -  
L'approche par  
groupes d'âge*

*Bien connaître son monde*

*La participation citoyenne*

*La concertation*

## **Connaissance des habitudes de pratique**

La connaissance des habitudes de pratique des citoyens est pertinente afin de définir un projet cohérent avec le mode de vie de la population et, ce faisant, que l'utilisation des nouvelles installations s'intègre naturellement à leurs habitudes.

Par exemple, il est pertinent de connaître qui utilise votre patinoire, pour quel type d'activité et à quel moment de la semaine et de la journée, afin de valider la nécessité d'offrir une deuxième glace (anneau ou patinoire) et de planifier les heures d'ouverture du chalet des patineurs. Dans cette même lignée, avant d'installer des équipements pour encourager l'entraînement à l'extérieur, il est primordial de savoir si les gens ont l'habitude de s'entraîner à l'extérieur (marche, course, échauffements, musculation, etc.), s'ils éprouvent le besoin de le faire, puis le cas échéant, où pratiquent-ils leurs activités en ce moment? Cette vérification permettra entre autres de concentrer les équipements dans ce lieu pour augmenter les chances qu'ils soient utilisés. Finalement, si plusieurs citoyens ont l'habitude de pratiquer une activité à l'extérieur de la municipalité, il est important d'en connaître les raisons : infrastructure plus près de leur travail, équipement non disponible dans la municipalité, niveau de pratique compétitif qui nécessite des installations spécialisées, etc. Une étude approfondie de la situation pourrait mener à la décision d'aménager ce type d'installation sur votre territoire ou, au contraire de convenir que même si vous procédez à l'aménagement, les gens ne modifieront pas leurs habitudes de pratique.

Autre lien à consulter :

[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC170/O0000753208\\_Guide\\_d\\_analyse\\_de\\_L\\_exp\\_rience\\_inclusive\\_en\\_parc\\_urbain\\_\\_\\_novembre\\_2018.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC170/O0000753208_Guide_d_analyse_de_L_exp_rience_inclusive_en_parc_urbain___novembre_2018.pdf)



## Besoins manifestés

Au-delà des habitudes de pratique, il est fréquent que les élus municipaux, à travers leurs nombreuses activités ou lors des rencontres du conseil municipal, accueillent les demandes des citoyens en matière de parcs et d'espaces verts. Ces besoins manifestés sont de bonnes pistes à étudier pour découvrir s'il s'agit d'un besoin qui représente la population dans son ensemble, un quartier ou certaines clientèles. On recommande toutefois de ne pas s'arrêter à un simple dépôt lors d'une séance du conseil, de sorte qu'on s'assure que la demande ne concerne pas uniquement quelques individus.

L'ouverture d'une municipalité à connaître l'avis des citoyens en matière d'installations récréatives et sportives est généralement très bien vue et cet exercice vient appuyer la démarche entamée.

Avec les technologies d'aujourd'hui, la consultation des citoyens est grandement simplifiée puisqu'il est possible, notamment à l'aide d'un simple sondage en ligne, de recueillir de l'information pertinente assez rapidement. Ceci étant dit, d'un point de vue plus dynamique, les exercices de consultations citoyennes actives demeurent des événements très porteurs pour accéder à de l'information qu'il n'est souvent pas possible de colliger à l'aide d'un questionnaire : le positionnement, le senti, l'expérience, etc. Tel que cité précédemment, la consultation de la population engendre une belle synergie.

*De façon générale, l'implication des enfants et des adolescents dans la démarche de planification d'un parc, dans le choix des installations qui les concernent et dans la réalisation du projet lui-même accroît leur sentiment d'appartenance et constitue une bonne méthode de prévention du vandalisme dans les parcs.*

La consultation des groupes de votre communauté est aussi très pertinente pour connaître leurs habitudes de fréquentation des installations, leurs habitudes de pratique ainsi que leur besoins. Les organismes communautaires, l'école, le CPE ou les services de garde, la maison des jeunes, les groupes d'ainés, la maison de la famille, etc. sont d'excellentes sources d'information à consulter pour faire évoluer votre projet.

## 1.4 Exploration des pratiques innovantes et inspiration des dernières tendances

Maintenant que votre équipe est mobilisée et que vous avez une bonne connaissance de la situation vue de l'intérieur (état de situation et besoins) il peut être inspirant d'évaluer les différentes options qui s'offrent à vous notamment en étudiant les meilleures pratiques innovantes et différentes tendances en observant ce qui se fait ailleurs. Soulignons que toutes les informations que vous dénicher à cette étape ne seront pas nécessairement applicables à votre situation. Toutefois, elles serviront de base pour construire votre propre projet.

### Les tendances

Les tendances font référence aux valeurs, aux orientations ou aux habitudes de pratique qui définissent l'évolution des façons de faire et qui perdurent à travers les années. Ces grands mouvements aident à comprendre les besoins manifestés par les citoyens et constituent des indicateurs très utiles afin d'identifier et de prioriser les aménagements les plus porteurs pour une communauté.

Les tendances évoluent notamment en suivant différents changements de société. Depuis les dernières années, selon l'Observatoire québécois du loisir, ces changements sont principalement liés au vieillissement de la population, à la famille (diversification des modèles familiaux et conciliation travail-famille-loisir) et à notre rapport au temps libre. L'environnement social a un impact important sur les pratiques de loisir de la population, incluant leur fréquentation des parcs. De la même manière que l'aménagement des parcs des années '70 était influencé par les tendances de l'époque, les parcs d'aujourd'hui se doivent d'être au goût du jour pour rayonner. En observant les tendances actuelles, on note un engouement de plus en plus marqué pour l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, la pratique libre, le plein air et le contact avec la nature, le jeu libre, l'intergénération, etc. ce qui influe directement sur les installations qui font l'objet de demandes de la part de la population. La très forte popularité des sentiers, le développement des aménagements « pour tous » et la végétalisation des parcs en sont quelques exemples.

L'arrivée de nouvelles normes et les facteurs environnementaux tels que les changements climatiques sont aussi sources de modulations dans les façons d'aménager certains types d'équipements dans les parcs. Dans ce dernier cas, par exemple, les tendances touchent principalement la demande grandissante pour l'aménagement d'espaces ombragés en période estivale et tout ce qui concerne les aménagements pour la pratique hivernale.

L'omniprésence des médias sociaux et l'accès presque universel à Internet ont aussi pour effet d'influencer les mouvements parce que les gens sont de plus en plus informés de ce qui se fait ailleurs. Leurs exigences en matière d'aménagement s'en trouvent influencées et leurs attentes sont généralement plus élevées que celles des générations précédentes.

Il est parfois difficile de prédire si l'intérêt pour une activité demeurera ou ne sera que passagère (mode). Ces demandes doivent faire l'objet d'une vigilance accrue pour s'assurer que l'investissement sera durable. Dans certaines communautés, un type d'installation pourrait convenir alors que dans d'autres, son utilisation sera éphémère.

## ► Espaces

### Fiches à consulter

*Des parcs pour tous –  
L'approche par  
groupes d'âge*

*Bien connaître son monde  
« Penser Famille » dans  
l'aménagement des parcs  
« Penser aînés »*

*Aménagements à  
vocations multiples ou  
spécialisés?*

*Des parcs ouverts et  
fréquentés toute l'année*

*Aménagement de sentiers*

*Des sentiers pour tous*

### Inspiration

S'inspirer de ce qui se fait ailleurs, de photos et d'images trouvées auprès des fournisseurs (catalogues) et d'aménagements similaires observés dans d'autres municipalités ou sur Internet (Google, Pinterest ou autres) est une étape facile et agréable qui aide énormément les différents acteurs (comités, élus, citoyens) et les professionnels qui les accompagnent, à visualiser la forme que peut prendre l'aménagement, la thématique envisagée (s'il y a lieu) et l'ambiance souhaitée. Cette démarche d'imagerie peut, dans certains cas, faire toute la différence dans l'adhésion de certaines personnes à votre projet et pourrait même être utilisée pour appuyer vos campagnes de financement!

La création d'un fichier partagé et bonifié par les contributeurs au projet permettra de regrouper les idées puis de les raffiner au fur et à mesure que le projet chemine. Ces idées devront notamment être confrontées pour s'assurer que le projet convient pour un usage public, dans votre milieu, pour votre population, et qu'il est adapté à notre climat et à notre culture.

De plus, puisque tous les parcs, toutes les municipalités et tous les projets sont différents, les modèles retenus ne pourront être appliqués tels quels dans votre parc. Il est fortement recommandé de questionner les gens qui ont réalisé ces types d'aménagements pour connaître les enjeux, les conditions gagnantes, les contraintes, le « si c'était à refaire », etc. puis de nuancer votre projet en cohérence avec vos orientations.

## 1.5 Inventaire des ressources

Le projet prend de plus en plus forme et il est temps de faire l'inventaire des ressources humaines, matérielles et financières dont vous disposez. Ceci vous permettra d'estimer, de façon assez précise, les ressources à bonifier et les coûts qui en découleront.

### Ressources humaines

Un inventaire juste des ressources humaines disponibles vous sera utile pour faire appel à l'expertise de chacun. Lors de la formation de votre comité, vous avez été en mesure d'identifier les personnes qui peuvent contribuer à la planification du projet. À cette étape, peut-être y a-t-il d'autres ressources ou d'autres expertises qui peuvent se joindre, non pas au comité, mais à la conception et à la réalisation du projet. La diversification des expertises et des compétences, parfois à l'interne, parfois à l'externe, aura une incidence sur la qualité du projet et sur la clarté de celui-ci. De plus, une bonne connaissance des habiletés de vos ressources vous permettra de bien répartir les tâches des étapes à venir selon les forces de chacun.

### Ressources matérielles

Les avoirs matériels sont souvent oubliés dans l'inventaire des ressources pour un projet. Et pourtant, ceux-ci peuvent souvent être comptabilisés dans la « participation du milieu » au même titre que les ressources financières. Que ce soit sous forme de don de matériaux, de prêt de machinerie ou de partage de ressources avec d'autres institutions, l'estimation de ces ressources permet de limiter les dépenses lorsque vient le temps d'acheter du matériel ou de faire appel à des entreprises spécialisées.

## Ressources financières

Les ressources financières disponibles sont souvent identifiées comme étant un frein au développement du projet. Pour vraiment savoir ce qu'il en est, on tentera de dresser un portrait réaliste du budget et des différentes sources de financement dont vous disposez pour la réalisation de votre projet, mais également pour l'entretien de vos installations par la suite. Cet inventaire vous donnera un aperçu de l'ampleur que peut prendre votre projet ou encore des sommes qu'il vous reste à aller chercher pour le réaliser.

Bien que la disponibilité de ces sommes puisse varier d'un milieu à l'autre, il existe plusieurs sources de financement à explorer à même les enveloppes municipales (budget annuel, *Contribution aux fins de parcs*, etc.). Le plan triennal d'immobilisation (PTI) est d'ailleurs un outil de gestion qui peut s'avérer très efficace pour aider à planifier l'implantation et l'entretien des équipements et des parcs. De même, les programmes de subventions gouvernementaux sont des sources importantes pour le financement de vos projets, mais ils ne sont pas les seuls. Il existe aussi une panoplie de fonds privés ou de concours qui peuvent supporter les projets d'aménagement de parcs.

*N'hésitez pas à contacter votre Unité régionale de loisir et de sport afin de connaître les différents fonds auxquels votre projet pourrait être éligible.*

### ► Espaces

Fiche à consulter

*Contribution pour fins de parc*

## 1.6 Synthèse et plan d'action préliminaire

Depuis le début de votre démarche, au fil de la collecte des différentes informations, votre projet prend forme et évolue. À cette étape-ci, il importe de bien définir le cadre du projet et son ampleur. Le responsable du projet devrait être en mesure de faire certaines recommandations au propriétaire/gestionnaire du parc, de façon à déterminer les modifications principales qui seront apportées (rénovation, remplacement, réaménagement, etc.) et à prioriser les interventions. On déterminera entre autres si le projet se réalisera en entier ou s'il y aura d'autres phases.

Pour structurer les prochaines étapes, il est recommandé de rédiger un plan d'action préliminaire qui listera les travaux que vous souhaitez réaliser et les images d'inspiration, l'échéancier des travaux, les ressources dont vous disposez et celles dont aurez besoin pour sa réalisation. Cet outil vous servira de base pour avancer et il se raffinerà plus vous avancerez dans votre projet. Le plan préliminaire sera aussi très utile afin de garder le fil conducteur du projet au fur et à mesure que de nouveaux intervenants seront impliqués dans les phases à venir.

### ► Espaces

Fiche à consulter

*La planification*

## PHASE 2 - CONCEPTION

Ici, on entre dans la phase la plus créative du processus d'aménagement. Maintenant que vous avez toutes les pièces du casse-tête, il s'agit de les assembler de façon fonctionnelle et esthétique afin de permettre l'aménagement d'un parc actif et bien pensé! La clé de cette étape est d'inventer différents scénarios et de les évaluer en fonction des besoins et des ressources disponibles, des meilleurs sites pour construire les équipements, des normes en vigueur, de la sécurité et de l'accessibilité.

À cette étape, il est facile de se laisser emporter par la créativité, les idées nombreuses des personnes impliquées et les produits offerts sur le marché. Pour que votre projet réponde aux attentes et pour s'assurer qu'il vous « colle à la peau », il est essentiel que la conception de votre parc soit basée sur les valeurs de la municipalité en considérant l'ensemble des informations recueillies dans la phase de planification, notamment les besoins et les ressources disponibles.

Plusieurs étapes se succèdent dans cette phase :

- 2.1 Optimisation de l'espace
- 2.2 Plan d'aménagement
- 2.3 Estimé préliminaire du projet

### 2.1 Optimisation de l'espace

Lorsque vient le temps de conceptualiser les changements, plusieurs informations doivent être considérées et intégrées à la conception du parc pour s'assurer que l'aménagement global offre un cadre de pratique agréable et sécuritaire, mais également un environnement à la fois fonctionnel et attrayant.

Dans un premier temps, en cohérence avec la typologie du parc, il importe d'inclure dans la conception les aires de services (bâtiments de services, installations sanitaires, fontaines d'eau potable, restauration), les sentiers (sentiers principaux, secondaires et tertiaires), les stationnements, les voies de circulation pour véhicules, les bâtiments (remises, garages, entrepôts, bâtiments de services), les équipements complémentaires (meublier urbain, éclairage, sonorisation, abris communautaires ou gazebos, fontaines pour boire), les arbres et les végétaux, et de penser à l'agencement harmonieux de tous ces éléments pour s'assurer de trouver la combinaison idéale sans trop surcharger l'espace disponible pour éviter les conflits d'usages entre les types d'activités.

Dans un deuxième temps, les considérations techniques se doivent d'être intégrées. Celles-ci (marges de dégagement, orientation préférentielle des terrains, dimensions des installations, éclairage, caractéristiques du sol, hauteur des clôtures, sécurité et prévention, etc.) proviennent des guides d'aménagement des différentes installations que l'on retrouve dans les parcs ou de recommandations d'experts. Pour une meilleure connaissance de l'ensemble des conseils et des recommandations, il est de mise que le responsable du projet ou que le professionnel responsable de la conception consulte les différents *guides* pertinents pour son projet.

Dans un souci d'offrir des aménagements qui contribuent à l'expérience positive de l'utilisateur, nous tenons à souligner l'importance d'offrir un environnement aéré pour faciliter la surveillance, accroître le sentiment de sécurité, favoriser le jeu libre et stimuler l'imaginaire, et conférer un sentiment de bien-être et de liberté. À ce titre, l'intégration d'au moins une zone libre d'aménagement dans le parc, par exemple une plaine de jeu (espace gazonné, avec ou sans arbres), est essentielle pour permettre aux usagers de pratiquer des activités libres (frisbee, course, sauts, pirouettes, jeux de « tag », lancer de la balle, pratique du botté du ballon de soccer, pique-nique sur l'herbe, etc.).

De même, afin d'offrir un environnement convivial, de réduire les limites physiques et d'accroître l'offre d'activités et d'installations qui conviennent pour tous, on veillera à développer le caractère inclusif du parc, tant dans le choix des équipements, que par l'aménagement général des espaces et la construction des bâtiments. L'adoption de bonnes pratiques d'aménagement axées sur l'accessibilité universelle et l'expérience inclusive bénéficiera à toute votre communauté.

*Vous avez besoin d'aide pour évaluer le caractère inclusif de votre parc ou pour connaître des moyens de l'améliorer? N'hésitez pas à interpeller les citoyens concernés (aînés, parents, personnes handicapées) ainsi que les différents intervenants qui œuvrent auprès de ces clientèles pour orienter et valider vos choix.*

## L'approche par zones

Du point de vue plus spécifique pour développer des parcs qui favorisent le développement optimal des enfants, le *Projet Espaces* propose l'approche d'aménagement par zones pour définir les espaces : la zone d'accueil, la zone de création, la zone de sable et d'eau, la zone de jeu calme et de rencontres, la zone de jeu symbolique et dramatique, la zone de jeu physique et la zone jardin et milieux naturels.

Ce modèle est inspiré par celui qu'a mis au point le Danois Steen Esbensen, un spécialiste de l'éducation par le jeu. Il s'agit d'une approche utilitaire et concrète qui est reprise et bien documentée dans le cadre de référence et les fiches du *Projet Espaces* ([www.projetespaces.ca](http://www.projetespaces.ca)).

Basé sur la diversité des activités proposées par la configuration même des lieux, ce partage en zones contribue également au plaisir que les usagers peuvent retirer de la fréquentation du parc. Pour un développement efficace et pratique, on intégrera les sept zones à la conception du parc en tenant compte de différents facteurs, notamment les caractéristiques du terrain, les aménagements présents, la circulation à l'intérieur du parc, l'accessibilité, la sécurité, etc.

L'aménagement des zones peut être très variable. Cette définition de l'espace se superpose aux différentes aires du parc (installations récréatives et sportives), elles peuvent être regroupées ou non, à proximité l'une de l'autre ou non, de dimensions et de formes très variées. Tout dépend notamment du type de parc, du lieu, de l'espace disponible, de la configuration du terrain et du budget. L'expérience a montré qu'il était possible d'aménager les sept zones même dans les plus petits parcs.

Autre lien à consulter :

<http://www.education.gouv.qc.ca/municipalites/ville-securitaire/>

### ► Espaces

#### Fiches à consulter

*Des parcs pour tous –  
L'approche par  
groupes d'âge*

*Aménagement de sentiers*

*Des sentiers pour tous*

*Le plaisir*

*La pratique libre et le  
jeu libre*

*Le jeu libre chez l'enfant*

*L'approche par zones*

*La conception*

*Normes et guides*

## Conseils

Au-delà des considérations plus techniques, les dernières années de visites sur le terrain nous encouragent à émettre quelques conseils pour favoriser l'aménagement de parcs complémentaires, durables, sécuritaires, accessibles, attrayants, pratiques et qui favorisent une utilisation des plus agréables. Ces conseils visent à vous aider à effectuer les choix de conception, d'aménagement et d'équipements qui favorisent la pratique optimale et l'expérience positive.

## Choix et disposition des installations

Voici en rafale quelques conseils qui s'appliquent au choix et à la disposition des installations dans votre parc :

- Diversifier les aménagements et les équipements dans chacun des parcs situés à proximité pour favoriser la complémentarité et susciter davantage l'intérêt des citoyens.
- Observer et impliquer les différentes clientèles dans le choix des aménagements et des équipements, par exemple les enfants seront les mieux placés pour vous dire et vous montrer ce qui les intéressent.
- S'assurer que les activités proposées et les clientèles ciblées par les aménagements situés côte-à-côte soient compatibles afin de limiter les conflits d'usages.
- S'assurer de respecter les marges de dégagement et porter une attention quant à l'aménagement des aires d'activités les plus calmes à proximité des résidences afin de favoriser le bon voisinage.
- Prévoir le financement qui permettra de miser sur des interventions qui auront un impact sur l'ensemble du parc en complément des travaux prévus spécifiquement pour un équipement.
- Favoriser les aménagements pratiques et esthétiques pour les usagers.
- Favoriser l'achat d'installations de qualité, durables et sécuritaires, qui répondent aux normes de sécurité actuelles.
- Privilégier les innovations qui conviennent pour des parcs publics.

## Opter pour une sécurité bien dosée!

Qu'est-ce que la sécurité ? « Elle est une préoccupation majeure des corps publics, des collectivités et des parents. Elle revêt plusieurs aspects, en commençant par la prévention et la réduction des dangers, mais c'est aussi la capacité d'intervention et l'éducation à la sécurité. » (Cadre de référence *Espaces*, p. 15)

L'application des normes et des recommandations d'experts et des spécifications des assureurs est une bonne façon de s'assurer de la sécurité des usagers dans les parcs. Une bonne connaissance des facteurs de risques de blessure qui y sont associés peut aider le milieu à aménager des équipements agréables et qui proposent des défis intéressants tout en offrant un cadre où la sécurité est bien dosée.

« La sécurité bien dosée signifie de permettre une prise de risques acceptable et bénéfique au développement de la personne en mettant en place un cadre sécuritaire qui tient compte à la fois de l'environnement physique, de l'équipement personnel, de l'encadrement ainsi que du comportement et de l'attitude des personnes. » (Extrait de <https://tmvpa.com/securite-bien-dosee>, page 4)

« C'est par des expériences diversifiées que l'enfant qui joue développera des habiletés motrices et appliquera les comportements d'autoprotection nécessaires à sa sécurité. Évitions, par surprotection, de devenir un obstacle au jeu des enfants. » (Extrait de <http://tmvpa.com/wp-content/uploads/2014/02/A-nous-de-jouer.pdf>)

## Favoriser le développement de parcs attrayants et accessibles pour tous

Un parc attrayant et accessible pour tous est un lieu où tous les usagers et leurs accompagnateurs profitent pleinement des installations (jouer, pratiquer une activité sportive, socialiser, se détendre, etc.), sans égard à leurs limitations ou à leurs contraintes. Ainsi, tant la maman avec sa poussette que le grand-papa au pied moins sûr, en passant par l'adolescent en béquilles, pourront profiter des installations et y vivre une expérience positive. Chaque installation du parc (bâtiment de services, sentiers, mobilier urbain, appareils de jeu, terrains sportifs, etc.) a un potentiel d'accessibilité qui mérite d'être exploité pour accroître le caractère inclusif de votre parc.

## Prévention du vandalisme

Bien qu'ils ne soient pas généralisés, les actes de vandalisme sont pourtant bien réels et sont source de risques importants pour la sécurité des usagers. Lorsqu'on aménage un nouveau parc, que l'on apporte des modifications à un aménagement déjà existant, ou lorsqu'on procède au remplacement d'un équipement, plusieurs éléments peuvent être pris en considération à l'étape de conception, afin de prévenir le vandalisme : disposition des bâtiments et des équipements, installation d'un système d'éclairage, installation de panneaux d'affichage présentant les heures d'ouverture et la réglementation en vigueur sur le site, choix des matériaux et des couleurs en fonction de leur résistance au vandalisme, implication des jeunes dans la réalisation du projet.

Autre lien à consulter :

Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Fiche technique : [Prévention du vandalisme](#)

### ► Espaces Fiches à consulter

*Accessibilité universelle  
dans les parcs*

*Accessibilité universelle et  
aires de jeu*

### ► Espaces Fiches à consulter

*La conception*

## 2.2 Plans d'implantation et d'aménagement

Avec votre projet qui prend forme, il est nécessaire de transposer sur papier les modifications tangibles et les informations techniques qui le sont moins, mais qui influent grandement sur votre projet : topographie, drainage, installations souterraines, orientation du parc, végétation existante, etc. Le développement de votre plan d'aménagement vous permettra de croiser les données, de comprendre les influences, de visualiser les dispositions, de confronter les options et de planifier les interventions, dans le but d'en arriver à la solution d'aménagement la mieux adaptée pour atteindre vos objectifs. Le plan d'aménagement atteste du sérieux de votre démarche et il peut aussi s'avérer nécessaire pour l'obtention de subventions.

Il existe une panoplie d'outils permettant de représenter visuellement votre projet, de la simple esquisse, en passant par les plans-concepts et les devis d'ingénierie. La plupart constituant différentes déclinaisons qui évoluent, se superposent et se complètent. Notez qu'il n'est pas nécessaire de réaliser tous ces types de plans. En fonction de l'ampleur des travaux prévus et en vous questionnant sur le niveau d'information que vous souhaitez représenter, vous pourrez identifier quels outils sont les plus appropriés pour votre projet et votre besoin. Nous croyons toutefois que l'ensemble des projets se doivent d'être schématisés, peu importe la forme, pour assurer leur succès.

Plusieurs ressources peuvent vous aider dans la réalisation de vos plans d'aménagement : architecte paysagiste, urbaniste, ingénieur, dessinateur, graphiste, etc. Toutefois, tous ces professionnels n'ont pas les mêmes connaissances ni les mêmes compétences. Or, il importe de s'assurer que la ressource que vous interpellez convient pour produire le type d'outil dont vous aurez besoin. La nature des travaux à réaliser et le type d'outil souhaité déterminent vers quelle ressource vous devez vous tourner pour réaliser le travail. De même, lorsque vous faites appel à une de ces ressources, il est important d'établir les outils dont vous avez besoin, car les coûts et le délai de livraison varient considérablement selon le type de plan envisagé (schéma, plan d'aménagement préliminaire ou final, plan d'aménagement paysager, perspectives d'ambiance 3D, document en couleur ou noir et blanc, etc.).

Pour bien comprendre les différentes étapes du processus auxquelles vous pourriez avoir recours pour produire votre plan d'aménagement, voici une brève définition de chacune d'elles.

*(Ajout d'un schéma représentant le processus)*

## **Fond de plan**

D'entrée de jeu, vous aurez besoin d'un fond de plan, nécessaire pour pouvoir procéder à la planification de l'aménagement sur un schéma à l'échelle, mais aussi très utile pour servir de base à toute forme de dessin. Il peut s'agir d'un certificat de localisation, d'une matrice graphique, voir même d'une image satellite. Utilisé dès les premières étapes de conception afin d'identifier clairement l'environnement à l'intérieur duquel est implanté le parc, si vous ne disposez pas d'un de ces outils, il est essentiel que vous envisagiez les moyens d'en acquérir un.

## **Schéma**

Cette première version de l'aménagement est relativement simple à réaliser et vise à représenter les idées. Il s'agit d'un brouillon, d'une esquisse ou d'un croquis qui intègre les éléments existants, les aires et les zones, de même qu'une représentation sommaire des aménagements prévus au projet. La schématisation peut être dessinée sur un fond de plan, ou non, en employant des outils informatiques, ou non. Ce modèle de représentation exploratoire peut être décliné en plusieurs versions à évaluer pour identifier l'option qui convient le mieux.

*(Ajout d'un visuel - schéma)*

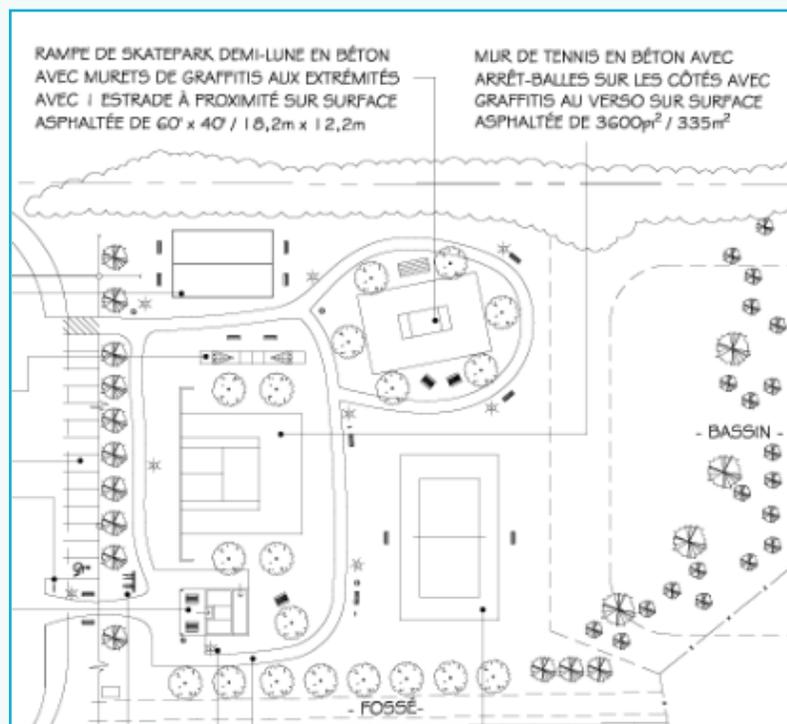
## Plan d'implantation

Réalisé à partir du schéma retenu et dessiné à même un fond de plan, le plan préliminaire (aussi plan-concept ou plan d'implantation), est une représentation à l'échelle qui permet de confirmer que les aménagements projetés correspondent à l'espace disponible et tiennent compte des caractéristiques du terrain.

Avant de passer à la réalisation des plans finaux, il est recommandé de valider votre plan auprès des différents services de la ville et des partenaires. Il s'agit de confirmer les éléments du parc avec toutes les personnes, services et directions concernés par ce futur aménagement, en passant votre plan sous la loupe de chacun de leurs enjeux : orientations municipales, accessibilité universelle, utilisation en toutes saisons, entretien, cohérence des équipements avec l'animation du site, etc. Vous avez tout à gagner en mettant ces partenaires dans le coup et en tenant compte de leurs préoccupations et de leurs recommandations.

Il est également suggéré de procéder à une dernière validation du projet par les citoyens afin de confirmer que l'aménagement proposé convient pour répondre aux besoins et habitudes de pratique. Cet exercice peut paraître confrontant, toutefois, si vous avez adopté une démarche participative et ouverte depuis le début du projet, en choisissant une bonne méthode de consultation et en situant bien le contexte avec les participants, le plan devrait être bien accueilli. À cette étape, la participation citoyenne permettra de recueillir les derniers avis et d'ajuster le tir si une incohérence majeure était soulignée. Cette implication de la population facilitera grandement son adhésion au projet et aura une incidence sur leur appropriation des lieux par la suite.

Image 1 - Exemple de plan d'implantation



## Plan d'aménagement

Intégrant l'ensemble des ajustements qui découlent de la validation du plan préliminaire et contenant tous les détails du projet, le plan final est celui qui sera utilisé pour la réalisation des devis et qui servira à l'appel d'offres dont il sera question dans la phase de réalisation. Dans le cas d'un projet de grande envergure, ce type de plan ainsi que ses différentes déclinaisons est essentiel et doit être produit par des professionnels qualifiés.

Le plan final peut être accompagné d'autres outils visuels tels que les perspectives d'ambiance 3D ou autres, intéressants pour mieux visualiser le résultat de l'aménagement proposé.

Image 2 - Exemple de perspective d'ambiance en 3D



## Phasage des plans

Si la municipalité prévoit réaliser le projet sur plusieurs phases, il est possible d'intégrer l'information dans les plans, soit en représentant les différentes phases sur un même plan et en les identifiant, soit en produisant une représentation distincte de chacune des étapes de réalisation à partir de différentes copies du plan.

## 2.3 Estimé préliminaire du projet

Parallèlement à l'évolution des plans du projet, des vérifications sont de mise afin de vous assurer que les travaux souhaités et le budget prévu correspondent. Cet exercice a davantage à être réalisé à quelques reprises, notamment après les premiers schémas et après la validation des plans préliminaires.

La façon de procéder est simple, il suffit d'identifier les différentes composantes de votre projet (achat d'équipements et de mobilier urbain, travaux d'excavation, clôtures, etc.) et de contacter deux ou trois fournisseurs pour leur demander un prix budgétaire, en leur précisant que ce n'est pas une demande de soumission officielle. Il est important que vous demandiez la même chose à tous les fournisseurs contactés, afin de comparer les prix sur la même base pour avoir une idée assez claire du budget approximatif à allouer à chaque élément du projet. Une vérification auprès des fournisseurs réguliers des municipalités qui ont procédé à des travaux similaires dans leurs parcs, ou auprès des différentes ressources professionnelles qui vous entourent, peut vous aider à identifier des fournisseurs et des entreprises reconnus et crédibles.

Pour les aires et appareils de jeu pour enfants, il est fortement recommandé de consulter le [Guide d'achat des équipements de jeu](#).

### Soumission ou estimé de coûts

#### Un estimé budgétaire

*L'estimé budgétaire est un document écrit par lequel chaque fournisseur propose un prix pour un bien ou un service. Il est recommandé d'effectuer des demandes auprès de différents fournisseurs afin de bien connaître le marché. Cette opération n'engendre aucun frais et ne vous engage en rien. Il permet de s'assurer que le projet correspond à votre budget et aide à préparer les devis.*

#### Une soumission

*Une soumission est un document officiel qui lie, en quelque sorte, le demandeur et le fournisseur. Il s'agit d'une offre officiellement établie en réponse à un appel d'offres.*

## ► Espaces

### Fiches à consulter

*L'approche par zones*

*La conception*

*Accessibilité universelle  
dans les parcs*

*Accessibilité universelle et  
aires de jeu*

*Qui fait quoi ?*

*Aménagements à  
vocations multiples ou  
spécialisés*

*La sécurité*

*La norme CAN/CSA Z614-  
Aires et équipements de jeu*

*Guide d'achat des  
équipements de jeu*

L'évaluation des coûts d'opération et d'entretien des nouvelles installations se doit aussi d'être prise en considération à cette étape afin de vous assurer que vous serez en mesure de maintenir le bon état des lieux. L'expérience démontre que de façon générale, lorsqu'on aménage un équipement de qualité, il arrive qu'il soit plus dispendieux à l'achat mais qu'on économise sur les coûts d'entretien. Puisque les projets d'aménagement sont souvent éligibles à des programmes de financement mais que l'entretien ne l'est pas, les municipalités ont avantage à aménager avec des produits de grande qualité, puisqu'elles récupèrent leur investissement déjà à court terme.

Puisque l'évolution du projet passe par de nombreuses étapes, il arrive que le budget initialement prévu ne convienne plus pour réaliser l'ensemble des travaux. Ne vous laissez surtout pas décourager par cette réalité, car il existe différentes pistes de solutions. En premier lieu, il est possible d'effectuer des ajustements au projet afin de s'assurer que les modifications prévues répondent essentiellement aux besoins, et ainsi en modifier quelques aspects qui auront un impact sur le budget. Toutefois, lorsque le projet est bien ficelé et que la modification de son contenu pourrait résulter en un aménagement peu invitant, peu accessible ou non sécuritaire, nous recommandons plutôt de répartir la réalisation des travaux en phases sur plusieurs années, de reporter le projet de quelques mois, voire de quelques années pour amasser les sommes nécessaires, ou d'attendre un programme de financement qui permettra d'aller de l'avant avec la réalisation du projet.

Autres liens à consulter :

[\*Guide des installations sportives\*](#)

[\*Ville sécuritaire\*](#) (Répertoire des guides et normes pour les installations municipales)

[\*Guide des aires et appareils de jeu de l'INSPQ\*](#)

## PHASE 3 - RÉALISATION

Maintenant que vous savez spécifiquement quelles seront les modifications à apporter au parc, il est temps de procéder aux derniers préparatifs qui vous permettront de passer à l'action. La phase de réalisation regroupe principalement des étapes d'ordre technique. Il importe donc, si ce n'est déjà fait, de vous entourer de personnes qui disposent des compétences pour assurer le bon déroulement de celles-ci.

Plusieurs étapes se succèdent dans cette phase :

- 3.1 Démarche d'appel d'offres
- 3.2 Adjudication des contrats
- 3.3 Réalisation et observation des travaux
- 3.4 Inspection et approbation des travaux
- 3.5 Rapports et comptes rendus

### 3.1 Démarche d'appel d'offres

#### Définition

Procédure d'appel à la concurrence qui consiste, pour l'élaboration d'un projet, à inviter des fournisseurs de biens, des prestataires de services ou des entrepreneurs en construction à présenter une offre précise en vue de l'attribution d'un marché.

#### Types d'appels d'offres

L'appel d'offres peut être ouvert, lorsque tous les fournisseurs intéressés ont la possibilité de présenter une offre, ou il peut être restreint, lorsque seuls les fournisseurs sélectionnés par l'acheteur éventuel de biens ou de services sont admis à présenter une offre.

#### Règles de passation de contrat

#### Étapes d'un appel d'offres

Dès l'étape de conception complétée, vous pouvez confirmer vos plans et valider les dernières informations auprès des spécialistes pour lancer la préparation des devis qui vous permettront de concrétiser le projet. Même pour les projets d'envergure plus modeste, il est recommandé de procéder à cette étape afin de vous assurer que les produits et les services qui vous seront suggérés vous conviennent.

Au même titre que n'importe quel devis produit par la municipalité, le devis comporte deux sections. Une section plus administrative et un volet technique. C'est dans ce dernier volet que toutes les informations spécifiques à l'aménagement et à l'achat des équipements se doivent d'être définies de la façon la plus précise possible afin de vous assurer que les offres de services (et plus tard les travaux) correspondent à ce que vous désirez. Le succès et la qualité des travaux dépendent directement de cet outil.

La préparation des appels d'offres comporte plusieurs aspects juridiques et administratifs. N'hésitez surtout pas à mettre à contribution le service juridique de la municipalité ou d'autres ressources expertes pour vous aider dans cette tâche. Habituellement, les architectes paysagistes et les autres ressources professionnelles qui ont travaillé au plan-concept sont en mesure de donner un bon coup de main pour cette partie.

Lorsque vos plans et devis sont prêts, vous pouvez lancer l'appel d'offres. Comme le prévoient les lois 122 et 155, des règles sont établies pour l'attribution des contrats. Selon le montant ou l'ampleur du contrat, l'attribution de gré à gré, l'appel d'offres sur invitation ou l'appel d'offres public (service électronique d'appels d'offres), sont les trois options utilisées le plus fréquemment pour les projets d'aménagement dans les parcs. Référez-vous à votre réglementation municipale pour connaître la façon de faire.

De façon plus spécifique, pour l'achat d'appareils de jeu pour enfants, le *Projet Espaces* a développé, au cours des dernières années, deux outils fort intéressants pour aider le milieu à se doter d'équipements mieux adaptés au développement de l'enfant et de meilleure qualité. Le *Guide d'achat des équipements de jeu*, de même que le *Modèle d'appel d'offres pour équipements de jeu* (incluant un modèle de grille d'analyse de soumissions) sont extrêmement pertinents pour tout milieu qui désire revitaliser son aire de jeu ou en développer une nouvelle. À noter que, pour s'assurer de la qualité des installations et pour comparer des soumissions semblables, il est fortement recommandé à la municipalité d'exiger dans sa demande de soumissions que le fabricant s'engage quant à la conformité des appareils proposés et qu'il présente un certificat de conformité dûment signé par un ingénieur agréé ou encore mieux, émis par un laboratoire indépendant (ex. : IPEMA ou SÜV TÜD) ou un organisme de certification reconnu, et ce, pour l'ensemble des composantes proposées.

► **Espaces**  
Fiches à consulter

*Guide d'achat des  
équipements de jeu*

*La réalisation*

## 3.2 Adjudication des contrats

Lorsque l'appel d'offres est complété, tout un processus s'engage afin de déterminer qui obtiendra le contrat pour la réalisation des travaux.

À l'ouverture des soumissions, un responsable s'assure de l'admissibilité et de la conformité des différentes offres qui sont, par la suite, analysées par un comité de sélection à l'aide de grilles d'analyse préalablement créées (et généralement intégrées à l'appel d'offres).

À l'issue de cette analyse, un fournisseur ou un entrepreneur est choisi et un contrat est signé avec celui-ci afin de confirmer les travaux et de convenir des modalités administratives.

### 3.3 Réalisation des travaux

Cette étape commence avant même la première pelletée de terre avec une rencontre de démarrage. En effet, avant d'entreprendre les travaux et tout au long de ceux-ci, il est nécessaire de tenir des rencontres de chantier afin de s'assurer de la compréhension fine du projet par les entrepreneurs et par les différents corps de métier qui seront impliqués dans la réalisation. Pour faciliter le travail, il est important que le responsable du dossier maîtrise bien le projet et les différents outils produits à ce moment : plan concept, échancier, budget, etc., et qu'il soit en mesure de transmettre clairement ses attentes.

Alors que dans certains milieux, l'ensemble des travaux sera réalisé par une firme externe, il arrive fréquemment que les employés municipaux réalisent en tout ou en partie, des travaux en lien avec le projet d'aménagement, ce que l'on appelle les travaux en régie. Dans certains cas, les bénévoles peuvent aussi être impliqués dans la réalisation de certaines parties du projet.

Peu importe qui effectue les travaux, il est primordial de s'assurer que les responsables et les « ouvriers » ont les compétences et les connaissances nécessaires à la réalisation de ceux-ci et que les directives qui leur sont transmises sont claires et précises. Une réalisation des travaux qui respecte à la lettre le plan concept, le devis et les recommandations des fournisseurs permet de s'assurer de la qualité du projet.

### 3.4 Inspection et approbation des travaux

Comme pour tous travaux de construction, pour éviter les mauvaises surprises et les erreurs d'installation ou d'aménagement, il est nécessaire de garder un œil sur le chantier. De même à la fin des travaux, la plupart des contrats prévoient une inspection afin de s'assurer que tout est conforme au devis. Dans ce cas, l'entreprise chargée de l'installation doit produire une confirmation écrite, à la suite d'une inspection approfondie des équipements installés, pour certifier que l'aménagement est conforme aux instructions fournies.

Réalisée d'abord pour s'assurer que les installations sont sécuritaires, cette inspection vise également à garder dans vos dossiers l'état de l'équipement à son installation (aidant pour les garanties), à identifier toute omission et à faire faire les correctifs dès que possible si nécessaire. De façon plus spécifique à l'aire de jeu, la norme CAN/CSA-Z614 prévoit une inspection de conformité des appareils, par un inspecteur certifié, avant la première utilisation.

Ces actions de surveillance et d'inspection peuvent être réalisées par le personnel de la municipalité s'il possède ces compétences. Sinon, il est possible de faire appel à des ressources externes, ce qui implique des coûts qui doivent être prévus au budget.

### 3.5 Rapports et comptes rendus

Le projet tirant à sa fin, la réalisation d'un compte rendu présentant la démarche, les réussites, les recommandations et une synthèse des coûts est une façon efficace de clore un dossier tout en facilitant la réalisation d'un projet ultérieur.

Les informations fournies à l'intérieur de ce document seront aussi nécessaires pour préparer votre rapport final si vous avez bénéficié de subventions pour la réalisation de votre projet.

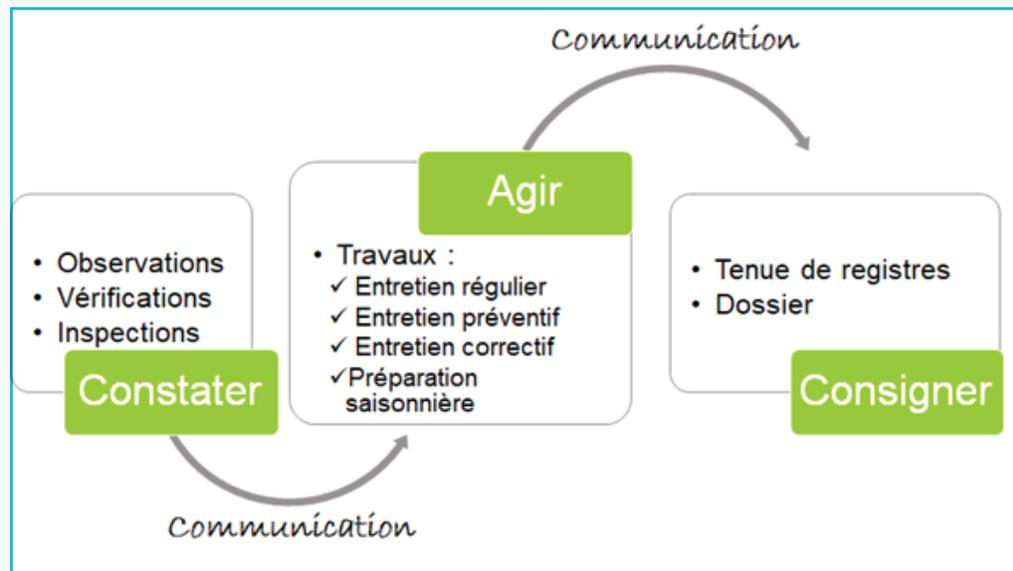
## PHASE 4 - OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

La fin des travaux d'aménagement n'indique pas nécessairement la fin des opérations dans le parc. Au contraire, le développement et la mise en œuvre d'un plan d'entretien qui prévoit des vérifications et des interventions régulières dans les parcs est une des meilleures pratiques qui soit pour assurer la qualité des lieux à court, moyen et long termes, et ainsi favoriser une utilisation optimale et sécuritaire du site.

### 4.1 Entretien

L'entretien du parc va au-delà de sa propreté, puisqu'il réfère directement à l'état des surfaces, des structures, du mobilier, des végétaux, des bâtiments et des autres composantes du site (affichage, clôtures, etc.). La planification de l'entretien incluant, entre autres, la nomination d'un responsable, la définition des tâches de chaque personne impliquée et l'attribution de ressources financières annuelles dédiées à l'entretien est une prémisses essentielle à la mise en place d'une structure efficace permettant de constater, d'agir et de consigner les entretiens.

Titre de la figure et source



Chacune de ces étapes nécessitant un degré d'implication, de connaissances et de compétences différentes, il importe de définir les tâches de chacun et de s'assurer que les personnes concernées reçoivent la formation nécessaire et disposent des outils requis pour procéder à la réalisation de celles-ci.

## Constater

La première étape consiste à faire état des lieux et des équipements. Cette bonne pratique vise à assurer une vigie sur le parc à différents moments et selon différents critères. Nous vous référons au tableau ci-dessous pour connaître les différences entre chacun des types de constats :

<p><b>Observations</b></p>	<p>Réalisées sur une base quotidienne ou hebdomadaire, ces observations sommaires peuvent être réalisées rapidement par toutes les ressources qui interviennent dans le parc (col bleu, animateur, ou autre) et visent à identifier sans tarder les entretiens correctifs pour assurer la sécurité des usagers.</p>
<p><b>Vérification pour entretien</b></p>	<p>Réalisée sur une base mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle (<u>évaluer la fréquence idéale pour votre parc</u>), la vérification détaillée des éléments vise à assurer un entretien régulier, préventif (réparation ou remplacement) ou correctif (réparation ou retrait) des composantes du parc.</p>
<p><b>Inspection de conformité à la norme CAN/CSA-Z614</b></p>	<p>Spécifique aux aires de jeu pour enfants, cette inspection détaillée des structures de jeu et des surfaces de protection en conformité avec les éléments de la norme CAN/CSA-Z614 constitue une bonne pratique à mettre en place et doit être réalisée par un Inspecteur Canadien des Aires de Jeu certifié. En concordance avec les exigences du ministère de la Famille pour les centres de la petite enfance, il est recommandé aux milieux municipaux de procéder à ces inspections aux trois ans.</p>

Il existe différents outils et différents types de grilles qui permettent de constater l'état du parc selon différents critères : grille de vérification quotidienne, grille d'inspection annuelle complète, grille d'inspection mensuelle, *Parc-o-mètre*, etc.

## Agir

Agir, c'est avant tout sécuriser les espaces en cas de besoin : appareil brisé, espaces ou équipements non-accessibles temporairement, zone de travaux, surface glacée l'hiver etc. Les personnes en charge de l'entretien ne devraient pas hésiter à fermer l'accès à une section du parc ou à un appareil si un des éléments présente un risque pour la sécurité des usagers. Au-delà de la sécurisation des lieux, nous évaluons quatre principaux types d'entretien présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Entretien régulier</b>	Ce type d'intervention est généralement intégré (du moins en partie) dans les pratiques des municipalités et consiste à l'exécution de tâches récurrentes telles que : tondre la pelouse, tracer les lignes de jeu, vider les poubelles, replacer la matière amortissante sous les appareils de jeu, déneiger les entrées et épandre du sel ou du sable, etc.
<b>Entretien préventif</b>	Ce type d'intervention vise à réparer ou à remplacer les surfaces, les composantes et les équipements afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie. Les réparations mineures (fissures ou creux dans les surfaces des terrains sportifs), l'émondage, les retouches de peinture, le remplacement de la quincaillerie usée et l'ajout de matériel amortisseur sous les appareils de jeu sont quelques exemples d'interventions associées à cette catégorie.
<b>Entretien saisonnier</b>	Les actions de cette catégorie visent essentiellement à retirer ou à installer les équipements en vue de la saison à venir et sont réalisées à certains moments bien précis dans l'année. Ainsi, la fermeture des aires de jeu pour enfants, l'installation des bandes de patinoire, la préparation des végétaux, l'ouverture des jeux d'eau ou de la piscine, sont quelques exemples de tâches à réaliser lorsqu'il est question d'entretien saisonnier.
<b>Entretien correctif</b>	Ce type de travaux nécessite généralement des ressources à plus grande échelle et vise à régler une problématique qui a des répercussions sur la sécurité des usagers ou sur la qualité de leur expérience. Parmi ceux-ci, on peut énumérer : les travaux de drainage, le retrait d'appareils, la reconstruction d'un équipement (en tout ou en partie), etc.

## Consigner

Parallèlement aux autres étapes, il est fortement recommandé de mettre en place des registres, c'est-à-dire un système de classement de vos grilles d'inspections hebdomadaires, mensuelles ou annuelles et des corrections ou réparations effectuées sur vos équipements. Ces registres sont un incontournable, car bien tenus, ils facilitent la gestion des opérations et de l'entretien en permettant :

- d'avoir recours rapidement aux documents pour les garanties ou la commande de pièces de remplacement nécessaires à l'entretien.
- d'établir des tendances : lieux des blessures, équipements nécessitant des investissements récurrents, etc., ce qui facilite la prise de décisions.
- d'uniformiser les procédures et les méthodes de travail des cols bleus et autres employés municipaux.

De plus, cette bonne pratique d'archivage permet à la municipalité de prouver qu'elle a agi de façon prudente et diligente et qu'elle a pris tous les moyens jugés nécessaires pour éviter que quelqu'un se blesse dans son parc. Une preuve qui peut être salutaire advenant qu'un incident survienne sur le site.

En matière d'entretien, chaque municipalité peut se doter du système de relevés et de suivis qui lui convient le mieux. Certains opteront pour des outils papier, alors que d'autres se sont doté d'un système informatisé. Il peut s'agir d'outils (grilles et système de classement) proposés par les guides d'entretien et d'aménagement des différents équipements et terrains sportifs, remis par les fournisseurs à l'achat d'équipements, fournis par votre URLS, développés par le service informatique de la municipalité, ou encore d'un outil tel que *Parc-o-mètre*.

*Le module de suivi de l'entretien de Parc-o-mètre permet de générer des tâches à partir des inspections, d'effectuer des demandes d'intervention aux différents corps de métier et de garder des traces des réparations effectuées sur chacun des équipements et infrastructures à travers le temps, constituant ainsi un registre informatisé.*

## 4.2 Évaluation continue

Votre parc doit aussi faire l'objet d'une évaluation continue en ce qui concerne sa fréquentation et l'utilisation des équipements en place, car son animation et sa programmation, de même que les décisions concernant les équipements à ajouter ou à démanteler devraient évoluer avec la population environnante (âge des usagers, habitudes et tendances, démographie, évolution des développements domiciliaires ou commerciaux, etc.). Une validation régulière de la satisfaction des usagers (citoyens et organismes) serait toute indiquée.

Plus un parc est bien entretenu et bien animé, plus il sera fréquenté et plus il sera bien conservé, car un parc fréquenté et apprécié réduit le vandalisme.

Autres liens à consulter :

Fiche du CSLE : [Entretien des équipements](#)

Fiche du CSLE : [Prévention du vandalisme](#)

[Guide INSPQ pour les grilles d'inspection des appareils de jeu pour enfants](#)

Application [Parc-o-mètre](#)

► **Espaces**  
Fiches à consulter  
*Les opérations*  
*L'évaluation*

## PHASE 5 - PROMOTION ET APPROPRIATION

Comme nous l'avons abordé précédemment, l'offre d'un environnement stimulant et de qualité qui soutient positivement l'expérience des citoyens est une condition gagnante pour assurer la fréquentation de ce dernier. Mais au-delà de l'aménagement lui-même, plus les opportunités seront nombreuses pour susciter l'intérêt et développer les habitudes de pratique des citoyens dans le parc, plus ils s'y sentiront les bienvenus et plus ils seront nombreux à être au rendez-vous.

Cette appropriation par la population est un processus graduel, mais nécessaire, pour que le parc devienne un véritable milieu de vie et qu'il s'anime de lui-même. Ce même phénomène ayant aussi un impact positif sur le sentiment de sécurité des usagers, les efforts de la municipalité pour dynamiser son parc seront doublement rentables.

### 5.1 Communication et promotion

Des citoyens bien informés sont des citoyens plus concernés! Les communications doivent débiter bien avant l'inauguration du parc. Il s'agit d'un processus continu qui doit commencer dès la phase de planification. Cette dynamique de communication en toute transparence favorise l'appropriation du parc par les citoyens et leur adhésion au projet.

Lorsque le parc est implanté, la promotion du site, des installations et des activités qui y ont lieu est une des premières actions à poser pour informer les citoyens de ce qu'il a à offrir et de les inciter à le fréquenter. Il est aussi de bien informer les usagers sur la réglementation en vigueur ainsi que sur la fermeture ou l'accès limité à certaines portions du parc, lorsque nécessaire.

L'affichage dans le parc, sur le site Internet de la municipalité, sur la page Facebook des loisirs, dans les médias traditionnels (bulletins communautaires, journaux, radio, télévision) ou directement sur l'équipement s'il y a lieu, sont autant de moyens qui peuvent être exploités pour communiquer toutes les informations pertinentes à la population.

### 5.2 Inauguration des installations

Bien qu'elle puisse paraître banale, cette étape est très importante afin de souligner la fin des travaux, l'ouverture des nouvelles infrastructures et surtout dans le but de remercier toutes les personnes impliquées dans le projet (bénévoles, salariés, donateurs, etc.). L'inauguration marque, en quelque sorte, une invitation formelle aux citoyens à s'approprier le parc. Il s'agit d'un moment privilégié pour faire connaître le parc, ses attraits naturels et ses équipements.

Plusieurs formules d'inauguration sont possibles. Mais notons que la coordination de cet événement avec d'autres festivités est généralement porteuse : une célébration pour rendre hommage à la personne en l'honneur de qui le parc a été nommé, le dévoilement de l'affiche d'accueil, une fête de remerciement des bénévoles, une fête familiale, ou autre.

## 5.3 Animation

Le parc constitue un site de pratique au même titre que n'importe quel plateau sportif ou récréatif de la municipalité (centre communautaire, gymnase de l'école, salle de danse, etc.) à la différence qu'il est en plein air! Il ne demande qu'à être animé. Mais attention, être animé ne veut pas nécessairement dire y implanter un animateur. Il s'agit ici de donner vie à cet espace et de l'exploiter à son plein potentiel. La tendance actuelle à la pratique libre supporte très bien le concept d'auto animation dont il est question ici.

Il importe que la municipalité s'implique afin d'engendrer l'effet de levier qui mènera à l'animation du parc, qui dépend souvent du service ou du comité en charge des loisirs et de la vie communautaire. Ceux-ci sont responsables, par exemple, d'organiser les rassemblements populaires, de suggérer l'utilisation du parc pour la réalisation de cours et d'ateliers déjà existants, de proposer du matériel d'animation (coffre à jouets communautaire), d'inciter le camp de jour à visiter le parc régulièrement, etc. Ces ressources sont aussi celles qui sont le plus près des citoyens pour recueillir les avis et les opinions des usagers qui permettront une amélioration continue des espaces.

Soulignons qu'il est primordial que les professionnels et les bénévoles en charge de l'animation du parc travaillent en symbiose, et de façon continue, avec les autres services impliqués dans les parcs (travaux publics, aménagement et entretien) pour assurer une exploitation efficace et sans souci du parc (coordination des actions, informations mutuelles sur l'état de certains équipements, partage d'expertises pour améliorer le parc, etc.) et assurer la cohérence de la programmation avec les installations disponibles : catégories d'usagers, espaces disponibles pour tenir les événements, etc.

### ► Espaces Fiches à consulter

*L'appropriation*

*La promotion*

## CONCLUSION

Aménager un parc est un processus qui exige une bonne connaissance des différents aspects techniques et administratifs pour s'assurer d'un résultat optimal. Il s'agit d'un travail d'équipe où chaque intervenant a un rôle à jouer afin de partager ses expériences, son expertise et ses connaissances, au profit d'un aménagement attrayant, accessible, stimulant et sécuritaire.

Aménager un parc, c'est aussi une question de politique et d'engagement citoyen. Au-delà des expertises en aménagement, il est primordial que les élus et la population adhèrent au projet. Par conséquent, le pouvoir des activités de communication et de consultation est à exploiter à son plein potentiel. C'est d'ailleurs un des secrets pour favoriser l'appropriation et la fréquentation dans les parcs.

Aménager un parc, c'est un exercice de fond et de patience, puisqu'il n'est pas rare que le développement d'un tel projet exige entre 12 à 18 mois de travail, de l'idée à l'inauguration, parfois même davantage. Soulignons que le temps et l'énergie déployés pour bien réaliser chacune des phases sont habituellement proportionnels au succès du projet.

Le guide *De l'idée à l'inauguration*, le Journal de bord proposé en annexe, ainsi que les différentes références et outils à consulter ont été créés dans le but de vous accompagner à travers cette aventure et de faciliter le cheminement à travers les cinq phases du processus : planification, conception, réalisation, opérations et entretien, promotion et appropriation. Nous croyons qu'avec ces outils en main, vous disposez de tout ce qui est nécessaire pour franchir ces phases en étant certain de ne rien laisser au hasard!

Bon succès!

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

*Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme. Perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires.* Roult Romain, Miaux Sylvie. Presses de l'université du Québec. 2017.

*Aménager la cour, un travail d'équipe!* Équipe Kino-Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2019.

*Fréquentation dans les parcs : une question d'opportunités et d'appropriation.* Conseil Sport Loisir de l'Estrie. Vent d'Est. 15<sup>e</sup> édition, Numéro 64. 2015.

*Les tendances qui interpellent l'offre de services en loisir.* Pourquoi le statu quo est impossible. Thibault André. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir. Volume 7. Numéro 10. 2016.

*Guide d'accompagnement à la démarche d'aménagement - Parc municipal.* Conseil Sport Loisir de l'Estrie. 2013.

*Planification, aménagement et loisir.* Soubrier, Robert. Presses de l'université du Québec. 2000.